

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR L'IMMATRICULATION D'UN VÉHICULE

Immatriculation d'un véhicule français (déjà immatriculé en France)

Pièces justificatives relatives au demandeur

Pour un particulier :

- Une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto/verso, passeport, permis de conduire, titre de séjour)
- Une copie du permis de conduire du titulaire de la carte grise
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois à votre nom (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone, dernier avis d'impôt)

Si la carte grise doit être établie aux noms de plusieurs personnes, les pièces doivent être fournies pour chaque personne

Pour un professionnel :

- Un K-Bis de moins de 2 ans
- Une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto/verso, passeport, permis de conduire, titre de séjour) d'une personne figurant sur le K-Bis

Pour tous :

- Une demande d'immatriculation remplie et signée par le ou les demandeurs, avec un numéro de téléphone pour vous joindre en cas de pièces manquantes
- Un mandat d'immatriculation rempli et signé
- Deux chèques à votre nom signés et libellés à l'ordre de J'Immat'

Pièces justificatives relatives au véhicule

- La carte grise originale comportant la mention « vendu le ../../.. à ../.. et signée par l'ancien propriétaire
- Le certificat de cession rempli et signé par le vendeur et l'acheteur
- Une copie du rapport du contrôle technique de moins de 6 mois (le jour de l'immatriculation) pour les véhicules de plus de 4 ans
- Le certificat d'assurance du véhicule

Immatriculation d'un véhicule étranger en provenance de l'UE

Pièces justificatives relatives au demandeur

Pour un particulier :

- Une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto/verso, passeport, permis de conduire, titre de séjour)
- Une copie du permis de conduire du titulaire de la carte grise
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois à votre nom (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone, dernier avis d'impôt)

Si la carte grise doit être établie aux noms de plusieurs personnes, les pièces doivent être fournies pour chaque personne

Pour un professionnel :

- Un K-Bis de moins de 2 ans
- Une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto/verso, passeport, permis de conduire, titre de séjour) d'une personne figurant sur le K-Bis

Pour tous :

- Une demande d'immatriculation remplie et signée par le ou les demandeurs, avec un numéro de téléphone pour vous joindre en cas de pièces manquantes
- Un mandat d'immatriculation rempli et signé
- Deux chèques à votre nom signés et libellés à l'ordre de J'Immat'

Pièces justificatives relatives au véhicule

- La carte grise originale comportant la mention « annulée » dans le pays d'origine
- Le certificat de cession rempli et signé par le vendeur et l'acheteur et/ou la facture d'achat du véhicule à votre nom
- Une copie du rapport du contrôle technique de moins de 6 mois (le jour de l'immatriculation) pour les véhicules de plus de 4 ans
- Le quitus fiscal établi dans votre centre d'impôt
- Un certificat de conformité européen
- Le certificat d'assurance du véhicule